



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10027

Texte de la question

M. Gerard Voisin interroge Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'application du plan « Ville ouverte ». Le volet legislatif de ce plan, qui vise a ameliorer l'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite, avait ete adopte a l'unaninite par le Senat et l'Assemblee nationale (loi no 91-663 du 13 juillet 1991). Or le decret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public n'a toujours pas ete publie bien qu'ayant recu un avis favorable du Conseil d'Etat et ayant ete signe par tous les ministres concernes. Il lui demande donc de bien vouloir lui apporter des informations sur les raisons de ce retard incomprehensible pour les handicapes et sur la date prochaine de sa publication.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10027

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 89

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 735